L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 MAI 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
C. DUVERGÉ, E. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 MAI 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six [illegible]. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] à la Bourse St Louis, cette grande [illegible] en briques à trois étages, avec [illegible] rue Royale, contenant deux beaux [illegible] avec bureaux ou magasins de [illegible] pièces sous l'étage supérieur, [illegible] et un grand magasin de dépôt [illegible] de la cour. Cette belle [illegible] l'hôtel St Louis.

[illegible] de tous d'été à Mandeville, [illegible] meublées, une barouche, etc. [illegible] à deux étages, rue Vic[illegible] Pontchartrain.

[illegible] très confortable au faubourg [illegible].

[illegible] des Français, près de la [illegible] rue de la Paix à deux [illegible].

[illegible] domestiques cuisinières, [illegible].

[illegible] 4 terrains rue St Phi[illegible] bornés par les rues Dor[illegible] St Pierre, 37 autres dans [illegible] Broad, Toulouse, St Pierre [illegible] rue Robertson.

[illegible] lot de terre avec bâtis[illegible] entre Roman et Derbigny.

[illegible] de meubles.

[illegible] rouge de Sicile.

[illegible] sèches.

[illegible] Coutils fil et cotonnade.

[illegible] Hyde & Co—Bottes, souliers, [illegible] Leghorn et Panama.

NOTRE FEUILLETON.

[illegible] ce moment LE BONHOMME [illegible] romans de l'auteur de [illegible] intérêt y est saisissant [illegible] et nos abonnés en trou[illegible] extrêmement attrayante. [illegible] reçoivent pas l'A[illegible] lire le BONHOMME [illegible] à nos porteurs qui [illegible] le journal à la se[illegible].

Travaux du Congrès.

[illegible] ajournement du Con[illegible] et il est à craindre que plu[illegible] grande importance ne [illegible]. Nos assemblées [illegible] habitude de ne [illegible] de leurs travaux [illegible]. Pendant plusieurs [illegible] à pérorer; on parle à [illegible] hors de [illegible] l'on s'injurie; [illegible] ou on la défend; [illegible] on fait des dis[illegible] de parler et de ne rien [illegible].

[illegible] et que le prin[illegible] représentans du [illegible] ajournement et [illegible] bérer sur les mesu[illegible] qu'il a [illegible] de bills d'une [illegible] mois de décembre [illegible] de cent bills [illegible] du Sénat, sans comp[illegible] mains des comités [illegible]. Les projets de loi [illegible] bien plus nom[illegible] au commencement [illegible] banqueroute géné[illegible].

[illegible] sur le traité [illegible] que le congrès [illegible] ratifié. Nous avons [illegible] convention conclue [illegible] Cass. Un journal de [illegible] un fait qui, s'il [illegible] le traité. Il [illegible] de la conven[illegible] été conclu en [illegible] financière [illegible] quelques-uns de [illegible] que ceux ci avaient [illegible] Nicaragua. Tandis [illegible] communications [illegible] être rouvert [illegible] States et ses corres[illegible] affirment que [illegible] de Martinez, [illegible] cette exclusion? [illegible] la compagnie à laquelle [illegible] le droit de transit [illegible] et Stebbins, et la compa[illegible] pas de concur[illegible] millions piastres par [illegible] s'abstienne de créer [illegible] MM. White et Steb[illegible] dix mille piastres [illegible] pour obtenir son ad[illegible] avec les capitalistes [illegible] aime peu les [illegible] davantage, s'est [illegible] présentement. De [illegible] le Nicaragua ne [illegible] émigrans améri[illegible] une compensation [illegible]. Quant à MM. [illegible] restera tenu [illegible] dédommager [illegible] font en nou[illegible] commerce et à l'émi[illegible] de Panama, d'une [illegible] considérable [illegible] gagnera encore à [illegible] Nicaragua, puis[illegible] contre une con[illegible].

[illegible] faut ajouter foi à [illegible] mais nous ne se[illegible] fussent fondées. [illegible] c'est que les dix [illegible] Nicaragua seront [illegible] du gou[illegible] seront pas versées [illegible]. Notre confrère de [illegible] contre-partie du [illegible] le 29 janvier [illegible] point sur lequel il [illegible]. En vertu des [illegible] Etats-Unis s'engagent [illegible] le transit. Pourront-ils [illegible] gré, quand ils juge[illegible] menacées? On pré[illegible] Nicaragua, et l'on dit qu'ils [illegible] offrir leur aide, que [illegible] la sollicitent. Enfin, [illegible] gouvernement nicara[illegible] rapporter aux corres[illegible] compagnie à laquelle [illegible] le transit, représentera [illegible].

[illegible] Sénat ne ratifiera pas [illegible] dégagé la pensée véri[illegible] interprétation qu'on lui [illegible] obscurités diplomati[illegible] assez du traité Clay[illegible] déjà valu tant de tra[illegible]. Lorsque deux peu[illegible] convention, ils doivent se [illegible].

[illegible] modification la résolu[illegible] autorise le président à [illegible] moyens nécessaires pour [illegible] avec le Paraguay. Que [illegible] maintenant la résolution, [illegible] pourra enfin forcer Lo[illegible] concitoyens la répara[illegible] depuis si long[illegible] hésite à l'accorder, [illegible] de guerre l'auront [illegible].

[illegible] représentans a adopté [illegible] abroger le traité [illegible] le monde s'en félici[illegible].

Chronique européenne.

[illegible] apportés par l'A[illegible] arrivés hier, mais [illegible] renferment les nou[illegible].

[illegible] Malmesbury a soumis, le 15 [illegible] la correspon[illegible] le cabinet anglais et [illegible] sujet des passeports, [illegible] mesures prises par le [illegible] britannique.

[illegible] Gray ont condamné [illegible] passeports qui, ont-ils dit, sans [illegible] gouvernements étrangers, ex[illegible] innocens à mille tra[illegible].

[illegible] Communes, M. D'Is[illegible] conseillers de la cou[illegible] que l'emprisonne[illegible] Watt, les deux mécani[illegible] Cagliari, était illé[illegible] indemnité a été [illegible] napolitain. Le mé[illegible] sujet des affaires [illegible] que les négociations [illegible] ouvertes à la cour [illegible] elles le seraient, [illegible] tous ses efforts pour assu[illegible] avantages au commerce.

[illegible] duc de Malakoff, ambassadeur [illegible] Angleterre, a débarqué à Douvres [illegible] parfaitement accueilli par [illegible] population. Harangué par [illegible] corporation municipale de [illegible] répondu qu'il était très heureux d'avoir été choisi pour représenter la France en Angleterre, et qu'il ferait tous ses efforts pour maintenir les relations cordiales qui existent entre les deux pays.

La reine Victoria doit, dit-on, faire un voyage en Prusse cet été. Elle a reçu le duc de Malakoff qui lui a remis ses lettres de créance.

Le gouvernement turc a conclu avec trois constructeurs anglais un marché pour la construction de dix steamers de guerre, du port de 300 à 800 tonneaux. Ces steamers composeront la flotte que le traité de Paris permet à la Porte d'envoyer dans la mer Noire.

La stagnation des affaires est générale en Europe. Le commerce se montre très prudent et n'entreprend aucune opération dont le succès dépend du maintien de la paix.

Le Dr Simon Bernard, traduit devant un tribunal de Londres, comme complice d'Orsini, a été défendu par Edwin James, avocat de talent, qui dans sa plaidoirie a attaqué avec une grande vivacité le système politique de Napoléon. Il a dit que ce dernier n'était qu'un despote et que le procès fait à son client n'avait d'autre but que de donner satisfaction à un souverain qui voulait dominer l'Angleterre. On n'a pas osé s'adresser à la chambre des Communes et on a pensé que le jury se montrerait plus complaisant. Le discours de l'avocat a soulevé dans l'auditoire d'enthousiastes applaudissemens.

Le bruit s'est répandu à Paris que le comte de Morny ou le comte de Persigny devait remplacer le général Espinasse au ministère de l'intérieur.

Le projet de loi du gouvernement portant qu'une somme de cent quatre-vingts millions de francs sera affectée aux embellissemens de Paris, rencontre une forte opposition de la part de plusieurs bureaux de l'Assemblée législative. On pensait cependant que la subvention serait votée.

Les élections auront lieu à Paris le 26 avril; on ne savait encore rien des intentions du parti républicain.

Les officiers sardes en congé ont été rappelés par leur gouvernement.

Il est question d'un mariage entre le prince héréditaire de Naples et une princesse de Bavière, sœur de l'impératrice d'Autriche.

La France et l'Angleterre ont, à ce qu'il paraît, pris la résolution de ne point soutenir la Sardaigne dans son différend avec Naples.

Une conspiration a été découverte en Circassie.

La misère est grande dans certains districts manufacturiers de l'Autriche. La crise malheureusement ne paraît pas devoir cesser bientôt. Il ne se fait plus d'envois aux Etats-Unis.

Les quatre puissances ont fait savoir à l'empereur de la Chine qu'elles attendraient son ambassadeur à Shangaï jusqu'à la fin de mars, et qu'elles suspendraient jusqu'alors les hostilités.

Les Chinois s'arment dans le voisinage de Canton.

Le commissaire Yeh est arrivé à Calcutta le 22 mars.

Lucknow est tombé, le 19 mars, au pouvoir des Anglais qui ont trouvé dans la place cent-dix-sept canons. Les assiégés ont perdu deux mille hommes pendant le bombardement.

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES A L'ABEILLE.

CONGRES.

Washington, 7—*Chambre*—M. Clingman, du 8me district de la Caroline du Nord, a donné sa démission comme représentant, ayant été nommé sénateur.

Le vote sur le bill du Minnesota est renvoyé à mardi.

La Chambre s'est ajournée par suite du décès de l'ex-sénateur George Evans, du Maine; il est mort subitement hier soir.

NOUVELLES DES RIVIERES.

St-Louis 7—La rivière continue à monter. Nous n'avons pas de nouvelles des petites rivières des hauts.

Louisville, 7 — La rivière monte: il y a 8 pieds d'eau au canal et 6 aux chutes.

Vicksburg, 7—Le steamboat Princess est passé à 5 heures ce soir, descendant.—Il n'y a pas eu de changements dans la hauteur de la rivière, et nous n'avons rien appris de nouveau des hauts.

MARCHÉS—St-Louis, 7—Farine 3 80 à 3 82½; maïs mélangé 38; avoine 40 à 41; chanvre 70 à 80; tabac 4 90 à 8 15.—Arrivés ici, le Paragon, le Luckland et le Republic; parti, le J J. Roe.

CREVASSES.—Nous apprenons que quelques uns de ces arbres que charrie le Mississipi ont été entraînés jeudi dernier dans la crevasse Labranche et ont démoli quelques-uns des piquets destinés à la fermer. La brèche a été également élargie de quelques pieds. Il y a environ huit pieds d'eau à l'endroit où la levée s'est rompue. L'inondation gagne peu à peu les terres voisines, et environ quatre-vingts arpens de cannes de l'habitation de M. Davenport, située au-dessus de la crevasse, sont déjà perdues.

Les travaux ont été définitivement abandonnés à la crevasse Belle: on a reconnu l'impossibilité d'opposer une digue au torrent qui se précipite par cette issue. La nappe d'eau qui transforme en lac la rive droite du fleuve s'étend maintenant au loin et envahit lentement la partie inférieure d'Alger et de McDonoghville.

UN PARCAGE DANS LES PINIERES.—C'est le titre d'une communication très intéressante qu'un de nos abonnés nous adresse de la paroisse St-Tammany. La lettre de notre correspondant sera, nous en sommes sûrs, lue avec plaisir.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain, dimanche, pour le bénéfice de M. Lacroix, *Les Mémoires du Diable* et *Les Saltimbanques*.

Ce soir, l'*Italienne à Alger*.

Le bénéfice des choristes aura lieu lundi prochain: le *Prophète* sera représenté pour la dernière fois à cette occasion.

ASCENSION.—A Alger, pour demain, dimanche, 5 heures de l'après-midi (les spectateurs doivent arriver vers 3 heures), M. Morat, l'habile aéronaute, nous promet une de ses plus émouvantes ascensions aériennes. Se reporter aux annonces, pour plus de détails.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE.—Les directeurs de la Compagnie d'assurance du Hope publient dans nos colonnes l'état de situation de cette compagnie, fondée il y a environ un an. Le montant des primes reçues pendant l'année s'élève à $78,352 47.—Les profits nets ont été de $30,640 45. L'actif de la compagnie est de $294,090 45. Les directeurs ont déclaré un dividende de soixante pour cent sur le capital versé par les actionnaires. C'est là, on en conviendra, un fort heureux début.

DENTISTE.—M. N. Durel, dentiste, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il se rendra chez les personnes qui auront besoin des secours de son art. Il a considérablement réduit ses prix. M. Durel est un dentiste d'un incontestable talent et de beaucoup d'expérience.

AUX AMATEURS DE PÊCHE.—MM. A. Rousset & Co, 80, rue du Canal, viennent de recevoir par le "Black Warrior" un assortiment complet de lignes à pêcher, d'hameçons de toutes grosseurs et de toutes qualités, de cannes à pêcher, etc. Cet envoi mérite de fixer l'attention, d'autant plus que les prix de la maison Rousset sont extrêmement modérés.

VUES STÉRÉOSCOPIQUES.—DUHAMEL, 50 rue de Chartres, fait aujourd'hui l'ouverture d'une caisse renfermant d'admirables vues stéréoscopiques. Voir aux annonces.

ASSEMBLÉES RELIGIEUSES.—Plusieurs sectes religieuses tiennent en ce moment leurs assemblées à la Nouvelle-Orléans. Celle des presbytériens est extrêmement nombreuse et l'une des plus importantes. Un comité a été chargé hier de faire un rapport sur la liberté que prend l'*American Bible Society* de modifier la version anglaise de la bible, telle qu'elle a été transmise aux églises d'Amérique. Il paraît que la Société biblique a fait subir à certains versets des Ecritures d'importantes modifications, et la résolution de l'Assemblée presbytérienne renferme un blâme implicite.

CHRONIQUE LOCALE.

ECHANGE DE COUPS DE FEU.—Plusieurs coups de pistolet ont été échangés hier, vers midi, près du coin des rues Ste-Anne et Robertson, entre M. Manuel Blasco fils et M. Isidore Richoux, son oncle. Ils avaient eu une première rencontre il y a environ un mois. La difficulté provient, dit-on, d'un projet de mariage qui divise la famille. Le jeune Blasco rencontrant hier M. Richoux eut avec lui une explication à la suite de laquelle ils échangèrent, comme nous venons de le dire, plusieurs coups de feu. Ni l'un ni l'autre heureusement n'a été atteint. M. Blasco s'est constitué, hier soir, prisonnier entre les mains du recorder Fabre. M. Richoux l'accuse d'une tentative de meurtre sur sa personne. Le recorder s'occupera de cette affaire aujourd'hui.

SENTENCES.—Le juge Hunt a prononcé, hier, les sentences suivantes:

Jacob Schaffer, déclaré coupable d'assaut et batterie, a été condamné à dix jours de prison et vingt-cinq piastres d'amende.

John Bassot, assaut et batterie—quinze jours de prison et vingt piastres d'amende.

John Fitzgerald, vol de cheval—deux ans de travaux forcés.

Wm Thomas, larcin—trois mois de Prison.

James Meehan, assaut et batterie—huit mois de prison.

Patrick Sarine, assaut et batterie—un an de prison.

Wm Young, larcin—deux ans de travaux forcés. (Il était sorti tout récemment du Pénitentiaire.)

John Wright et James Dillon, délit—deux mois de prison et cent piastres d'amende.

—Le grand juri s'est réuni hier.

SIXIÈME COUR.—Dans l'affaire "Thomas C. Bell vs la Compagnie du chemin de fer de Carrollton," le jury a accordé 2500 de dommages au demandeur qui en réclamait $1000.—M. Bell a eu les pieds écrasés par les wagons en octobre 1856. Il déclarait dans sa pétition que, selon toutes les probabilités, il n'aurait pas été blessé si on l'avait laissé descendre à l'endroit où il désirait s'arrêter. Son avocat, M. A. W. Jourdan, s'est servi de cet argument dans sa plaidoirie.

RÉSISTANCE.—Catherine Forkran, accusée d'avoir résisté à l'officier Shumway dans l'exercice de ses fonctions, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution. Elle dit que l'officier l'a séparée de son enfant et l'a traînée au poste sans cause ou provocation.

RENVOYÉ DE LA PLAINTE.—Le recorder Fabre s'est occupé hier de l'accusation portée contre Charles Courteau et l'a déclarée non fondée. Ce dernier était prévenu d'avoir soustrait une somme d'environ six cents piastres qui se trouvait dans la chambre de M. J. Gras, au coin des rues Hôpital et Remparts. Courteau a été conséquemment renvoyé de la plainte.

LE FLEUVE ET LES CREVASSES.—Il est assez difficile de déterminer d'une manière précise si la crue augmente ou diminue en ce moment. Le fleuve paraît parfois monter lorsqu'il est stationnaire, parce que le vent refoule ses eaux vers le rivage. Nous ne croyons pas qu'il ait monté depuis deux jours.

UN PARCAGE DANS LES PINIERES.

COVINGTON, 2 mai 1858.

Aux Editeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Il est bien rare que quelqu'écho de St Tammany arrive jusqu'à vos colonnes. On dirait que notre paroisse est perdue au fond des pinières, sans ressources, sans activité, sans joie, sans plaisirs. Ce n'est qu'à la saison où la population de la ville désirant le repos, ou fuyant l'épidémie, vient chercher, à l'ombre des Magnolias, sur les rives du lac Pontchartrain, un air pur, que quelque poète enthousiaste des beautés de nos bois, communique au public, ses impressions de voyage depuis Mandeville jusqu'à Louisbourg. Si nos forêts sont romantiques, si nos arbres séculaires portant barbe comme les anciens patriarches, sont admirables d'ombrage, ne croyez pas au moins que les habitants de St Tammany se bornent à la contemplation de ces beautés naturelles.

Remarquez, en traversant le lac, ces longues spirales de fumée qui montent et se perdent dans l'espace; elles vous indiquent que çà et là se fabriquent ces millions de briques qui servent à paver vos rues, à édifier vos palais. Ces bruits stridents et condensés qu'on entend de distance en distance vous désignent ces scieries nombreuses qui exploitent les pins géants pour achever vos demeures commencées par les briques. D'où sortent toutes ces voiles blanches qui émaillent le lac? Ce sont autant de fines goëlettes sorties, ce matin, de nos bayous, pour vous apporter le sable blanc qui cimente les briques; le bois qui alimente vos fourneaux, etc.

Si vous voulez quitter les bords du lac et pénétrer, à quelques milles, dans l'intérieur, vous seriez étonnés de la limpidité des eaux de nos rivières, de la fraîcheur de nos fontaines, de la situation pittoresque de nos villas assises sur de *véritables* collines. Puis à St Tammany nous récoltons la fraise embaumée; la vigne commence à y donner un vin savoureux; la soie même y est cultivée. Mais permettez-moi de vous dire un mot, aujourd'hui, d'une industrie qui intéresse l'alimentation de la Nouvelle-Orléans d'une manière particulière.

La paroisse de St Tammany forme un quadrilatère de cinquante milles carrés à peu près, encadré, au Sud, par le lac Pontchartrain; à l'est, par la rivière-aux-Perles; à l'ouest, par le Tangipaho, et au nord par le Bogue-Chitto. Le bord du lac et les rues de ces différentes rivières sont habités, de distance en distance, par une population agricole formant un cordon autour de cet immense espace peuplé d'arbres magnifiques sous lesquels pousse un pâturage très riche.

Chaque habitant de St Tammany a un troupeau plus ou moins nombreux. Pendant l'hiver, ces différents troupeaux errent à leur gré dans cette vaste enceinte entrecoupée de petites rivières, de ravines et de *bois forts*. Tant que les gelées ou le feu n'ont point brûlé les herbes des hautes pinières, les animaux s'y tiennent de préférence; quand la gelée a exercé ses ravages, les animaux se réfugient dans les bois fourrés où pousse en abondance un roseau toujours vert. Le bétail reste, ainsi, éloigné de l'œil du maître depuis octobre jusqu'en avril. A cette dernière époque tous les habitans se donnent rendez-vous pour faire un *parcage*.

La paroisse est divisée en différents parcages qui se font ordinairement chez des habitants aisés, pour la famille desquels ces parcages sont des jours de fête. L'un vient d'avoir lieu, à six milles de Covington, sur les bords de l'Abita, rivière déjà célèbre par ses fontaines, chez un ancien habitant, père ou grand père d'une famille de 38 personnes, et dont la fortune consiste en bétail. Le premier de mai fut choisi pour parquer les animaux qui se tiennent dans un rayon de 5 à 6 milles de son habitation. De grand matin, chaque voisin, vêtu à la légère, l'éperon au pied, le fouet en main, était monté sur son coursier qui avait eu double ration de maïs, car la journée devait être rude pour lui. Chacun marchait en convergeant vers l'habitation du père Etienne F.... chassant devant soi, les animaux épars dans les prairies. Les veaux de lait sont à cette époque, déjà assez forts, et il est difficile de les mener dans la direction voulue. Il faut être bon cavalier, et avoir son cheval solide pour les courses qu'il faut faire dans les bois semés de chicots et d'arbres tombés. Les courses au clocher, les chasses au renard, si vantées pour l'adresse des cavaliers, ne sont pas plus semées d'écueils que ces courses vagabondes faites pour ramener dans le troupeau un jeune veau vigoureux qui effrayé de la vue des cavaliers, du claquement des fouets, abandonne sa mère, et, la queue en trompette, fuit comme un jeune chevreuil à travers les bois.

Peu à peu le bruit des fouets se rapproche; on dirait les feux d'une armée de tirailleurs. Le cercle fait par les toucheurs se rétrécit, les mugissements des taureaux redoublent. Bientôt tout le troupeau est rassemblé, enfermé dans un cordon de cavaliers. Les chevaux sont haletants; les vaches mères séparées de leurs veaux les appellent avec des cris plaintifs: c'est une cohue désordonnée, un mouvement effrayant de cornes menaçantes. Il y a là un temps d'arrêt, pendant lequel les divers habitants se revoient avec plaisir et font échange de politesses; puis la marche est ouverte de nouveau, et les animaux conduits définitivement dans le parc, au bruit des cris nombreux et des claquements répétés des fouets immenses, ce qui produit une musique étrange en harmonie avec la rusticité des bois.

Autour du vaste parc contenant tout le troupeau sont plusieurs autres petits parcs. Chaque grand propriétaire en adopte un; puis ses nègres vachers se promènent au milieu du troupeau, reconnaissent aux marques, les animaux qui lui appartiennent et les séparent en les faisant pénétrer dans le parc particulier; travail assez difficile. Mais les nègres robustes triomphent toujours de la résistance obstinée des taureaux les plus sauvages.

Après la fatigue vient le plaisir. Aussi, le père Etienne a-t-il fait préparer un dîner pour recevoir l'armée qui vient de faire cette nouvelle razzia. C'est un immense gombo, capable de satisfaire deux cents estomacs, de fins cochons de lait, de jeunes veaux rôtis à la manière des barbecues. Les jeunes filles de la maison sont en toilette, le violon fait entendre son *reel* favori, et les jeunes gens, après avoir secoué la poussière des camps, vont commencer un bal qui se prolongera jusqu'au lendemain matin.

De leur côté, après s'être restaurés, amplement, les nègres vachers quittent l'habitation, conduisant, chacun de son côté, le troupeau de son maître.

Ce n'est qu'après 7 à 8 parcages de ce genre, qu'on a réuni son troupeau et qu'on peut s'apercevoir, s'il manque des animaux à l'appel. Souvent les froids et les inondations en font périr. Mais, malgré ces pertes, l'élevage des animaux fait de cette manière est très profitable. Combien il le serait davantage, si tous les habitants formant un cordon sanitaire autour de la paroisse de St-Tammany voulaient s'entraider pour veiller les animaux pendant l'hiver, et chercher à améliorer l'espèce bovine, par l'introduction de beaux taureaux. St Tammany envoie chaque année au marché de la Nouvelle-Orléans. de 7 à 8 mille têtes de bétail.

J. B. MAILLÉ.

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

PREMIER VOLUME.

LA FAMILLE DE LAUZANNE.—EN 1814.

IV.

Le 15 avril 1814, trois jours après l'arrivée de *Monsieur*, comte d'Artois, envoyé par son frère le roi Louis XVIII pour prendre en son nom les rênes du gouvernement, une berline, attelée de quatre chevaux de poste, longeait les Champs-Elysées alors remplis de cosaques, et roulait au grand trot vers Saint-Cloud.

Ce lourd carrosse portait dans ses vastes flancs trois personnages dont nous allons nous occuper successivement. Aux places d'honneur étaient assis le marquis et la marquise de Lauzane, l'un svelte, légèrement courbé, mais l'œil alerte et de physionomie aussi vive que fine; l'autre remarquable par son embonpoint et la rayonnante majesté de son maintien. Antoinette de Lauzane, charmante jeune fille de dix-huit ans, faisait face à son père et à sa mère. La joie, l'étonnement, l'amour du pays brillaient dans les yeux fascinés d'Antoinette. Cette heureuse famille, rentrée d'émigration depuis moins de quarante-huit heures, se rendait au château de Lauzane, abandonné depuis le 10 août 1792 par ses maîtres aux terribles hasards de la politique révolutionnaire.

Louis-René Gaspard, marquis de Lauzane, seigneur de Colignon et de Gerbeil, était un homme de cinquante-neuf à soixante ans environ, vieilli long-temps avant son âge, par l'exil, les chagrins et les fatigues de la guerre. Brillant officier de notre marine, il avait connu sous le règne du dernier roi, le tout[illegible] qui avait conservé, au milieu des malheurs de l'aristocratie de son époque, quoique sa mère eût péri aux massacres de septembre, quoique son père eût été fusillé après Quiberon et que son fils eût été tué [illegible] les rangs de l'armée autrichienne, à Dresde, le marquis avait conservé, disons-nous, sous le poids de tant d'infortunes, une âme chevaleresque assez française pour ne pas faire retomber sur la patrie les malédictions qu'il jetait à de farouches oppresseurs.

L'émigration fut une faute, mais non pas un parricide dont la nation dût tirer vengeance. Les idées de la noblesse concouraient à personnifier dans le roi tous les éléments politiques, et à faire du trône un souverain domaine absorbant, en outre, les droits du peuple. Le roi était, à la fois, et le maître et le chef de la grande famille française; l'obéissance et le dévouement de chacun des membres de cette famille étaient un même devoir dont nul ne pouvait s'affranchir sans félonie et sans ingratitude. "*L'Etat, c'est moi*," avait dit Louis XIV; et cette parole fut acceptée, sans discussion, par toute la noblesse du royaume parce qu'elle était de principe dans ses mœurs, sa politique et son éducation. Emigrer pour prêter main forte aux héritiers de la monarchie, prendre rang à l'étranger pour envahir le territoire de la République, ce n'était donc pas, au point de vue de la noblesse, trahir la France, c'était combattre la révolution, c'était soutenir la bannière des lys contre le drapeau tricolore; l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche n'étaient plus, aux yeux de ces preux, égarés par un faux zèle et par un faux raisonnement, des nations ennemies, mais des alliées repoussant, comme ils le repoussaient eux-mêmes, la terrible propagande et les usurpations monstrueuses des assassins de Louis XVI.

La mauvaise foi, l'exagération de l'esprit de parti peuvent, seules, accuser en masse les émigrés d'avoir porté à l'étranger un autre sentiment que celui de la fidélité à leurs princes légitimes. Si quelques-uns d'entre eux ont senti leur exil par des vœux dignes de Coriolan, il est équitable d'affirmer que la plupart de ces proscrits applaudirent du fond du cœur aux éclatantes victoires de nos armées ou se sentirent humiliés à la nouvelle de leurs désastres.

Le marquis de Lauzane comptait parmi ces hommes plus aveuglés et plus malheureux que coupables; deux fois à Londres, après Trafalgar et après Wagram, la population ameutée lança des pierres aux fenêtres de sa modeste habitation. Après Trafalgar, il s'obstina à ne pas vouloir illuminer son logis en signe de réjouissance; après Wagram, on l'avait entendu applaudir au triomphe de nos soldats.

Revenu avec les Bourbons en 1814, le marquis était rentré en possession d'une partie de sa fortune, grâce à la probité dévouée de l'un de ses fermiers dont la famille, de père en fils, depuis deux cents ans, avait vécu des bienfaits de ses châtelains.

M. de Lauzane avait conservé les mœurs de l'ancienne cour; il brillait par son esprit vif, enjoué, éclairé, par ses manières exquises, par son élégance exempte de ridicules travers, par la sûreté de son commerce et l'inépuisable charité de son cœur. Il n'avait pas rapporté d'Angleterre, à l'exemple de la plupart des émigrés, cette mise de mauvais goût qui, peu à peu depuis la première restauration, a détrôné les modes françaises; il s'habillait selon son âge, sévèrement mais avec soin et comme par respect pour lui-même; il était gracieux, aimable, bel esprit, et sans trop se souvenir de ses succès à Trianon, sans rien regretter de son passé déjà trop loin. Il portait encore la poudre, le bas de soie, les manchettes, l'épée avec une aisance, une coquetterie, un grand air dignes de la réputation galante de sa maison.

Mme Julie-Thérèse de Lauzane était une tout autre personne, et comme elle doit nous occuper souvent dans le cours de ce récit, nous croyons urgent de nous arrêter un moment devant elle, pour étudier sur son visage son cœur et son caractère.

La marquise avait deux ou trois ans de plus que son mari; elle était fille d'un armateur de Bretagne immensément riche, mais de naissance obscure. Le père du marquis de Lauzane avait pensé à ce mariage pour son fils, afin de réparer les brèches causées par ses propres prodigalités au patrimoine qu'il devait lui laisser; et, de fait, l'héritière de l'opulent armateur, non-seulement releva la fortune compromise de son mari, mais elle sut encore l'accroître de plus de moitié. A l'époque de son mariage, elle n'était pas jolie, mais c'était une assez belle femme, d'un port vraiment majestueux, annonçant un embonpoint précoce et manquant de distinction par l'apprêt qu'elle mettait à ses moindres mouvements, à ses discours, à ses gestes les plus insignifiants. Le bonheur de porter l'un des grands noms du royaume lui avait tout d'abord tourné la tête, à ce point qu'en sortant de l'église, le jour de la bénédiction nuptiale, elle se croyait issue de sang royal et née pour la domination. Elle s'appliqua dès ce moment à poser en grande dame sans se douter le moins du monde que les plus grandes dames sont celles qui n'en font pas montre, et elle prit vis-à-vis de ses anciens familiers, vis-à-vis de ses gens, des airs d'impératrice dont le jeune marquis se désespéra pourtant pas de la corriger. Erreur complète! avec tout son esprit, son tact, sa grâce, son savoir-vivre, le marquis ne put pas ramener au bon sens cette raison égarée; et comme il avait découvert chez sa femme quelques qualités solides, il prit le parti de lui laisser ses ridicules pour vivre en paix dans un ménage où la vertu de l'épouse et de la mère brillait d'ailleurs d'un vif éclat.

En prenant de l'âge, la marquise tourna au colosse, et, à l'époque où nous la mettons en scène, elle portait ses soixante-deux ans de meilleure grâce qu'Atlas ne porte le monde sur de robustes épaules plus fières de leur ampleur que fatiguées de leur fardeau.

La toilette des femmes était alors, on s'en souvient, aussi disgracieuse que possible et imaginée, sans doute, pour anéantir toutes les tricheries dont les laiderons de notre temps font usage afin d'exploiter, quand même, bonne part des hommages masculins. Il fallait être deux fois jolie pour en avoir la réputation, avec ces robes flasques et grimpantes, qui transportaient la taille sous les bras, tout en laissant à nu le bas des jambes, avec ces coiffures relevées à la grecque, et ces manches écourtées comme de simples épaulières. Mme ainsi, la marquise de Lauzane avait l'air d'un gros homme habillé en femme, et peu disposé à rire de sa transformation.

La tempête révolutionnaire n'avait pas pu vaincre l'obstination de Mme de Lauzane à se croire d'essence divine en quelque sorte; pour elle, exception faite du temps de la première restauration, la France avait été envahie par des brigands depuis 1789 jusqu'en 1814, et les armées si souvent victorieuses de l'Europe n'étaient que des hordes barbares conduites par un second Attila pour les péchés du genre humain. Elle n'avait, d'ailleurs, que du dédain pour les hommes et les choses de ce passé fabuleux.

Il ne faudrait cependant pas conclure de cet exposé, que la marquise fût de cœur sec et d'esprit indigent. Loin de là, elle ne manquait ni de sensibilité, ni de courage, ni de pénétration; poussée par une éducation absurde, et engagée depuis son mariage dans un cercle vicieux d'idées rétrogrades, elle ne déraisonnait qu'en matière politique et sociale; et encore, dans ses parodoxes, brillaient par fois des éclairs soudains qui surprenaient ses contradicteurs. Son dévouement pour les siens, c'est-à-dire pour son mari et sa fille, était à toute épreuve, et par son aptitude aux affaires elle sauva de maint naufrage la fortune de sa maison que son mari, par trop grand seigneur, ne savait nullement conduire.

Le ménage vivait dans une union parfaite, grâce aux mérites solides de la marquise, grâce à l'esprit philosophique et conciliant de M. de Lauzane, grâce surtout à la noble et belle jeune fille dont il est temps de parler.

Antoinette-Amélie de Lauzane, née à Vienne en 1796, achevait au mois d'avril 1814 sa dix-neuvième année; c'était le portrait vivant de son père orné de toutes les grâces de la femme. Sa chevelure blonde et abondante avait des ondulations et des reflets magiques. Son délicieux visage, où resplendissaient la jeunesse, la candeur et la douce bonté, était d'une finesse qui échappait pour ainsi dire à l'observation, car l'œil se perdait en voulant suivre les lignes vaporeuses de cet ovale, comme il se perd ébloui, dans la contemplation des fleurs. L'âme tendre, sage et pieuse de cette charmante jeune fille se montrait à nu sur son front comme un joyau céleste. Loin d'être froide, sa physionomie exprimait certains mouvements passionnés et une fraîcheur de vie qui annonçaient un cœur ardent et une naïve innocence. Elle avait proportionnellement la taille de son père, comme aussi son affabilité, sa native élégance, sa douceur et son esprit léger. Elle avait de même que lui, rapporté de l'Allemagne et de l'Angleterre une sorte de lassitude et de ressentiment contre ces protecteurs qui firent payer si cher à l'orgueil de notre noblesse l'hospitalité qu'ils lui donnèrent mais, pour ne pas heurter la marquise dans ses principes, et par devoir, elle s'efforçait de taire ses pensées à ce sujet et se montrait, à l'occasion, ce qu'elle était réellement, royaliste fervente par esprit de caste, par entraînement personnel et par aversion pour les bourreaux des augustes prisonniers du Temple.

Nous n'aurions pas complètement dépeint l'intérieur de la famille de Lauzane, si nous omettions de parler d'un autre ménage qui habitait le pavillon de chasse situé au bout du parc du château et sur la route de Saint-Cloud à Paris.

Le château de Lauzane était une majestueuse construction datant du XVIe siècle il se composait d'un vaste corps de logis, avec deux ailes en saillie flanquées de tours rondes et de communs qui occupaient à eux seuls autant de terrain qu'un modeste village. La révolution avait transformé en hôpital, puis en caserne, ce grand château qu'elle n'avait pas pu vendre en bloc, et l'un des fermiers du marquis, le père Boileau, s'était arrangé pour acheter, au moyen de quelques fonds envoyés d'Allemagne par la marquise, la majeure partie des terres environnantes mises aux enchères par la nation. Mais, faute d'entretien, et par suite de ses diverses transformations, le château menaçait ruine; les jardins et le parc dessinés par le Nôtre, les bassins et les canaux, les grandes salles de réception chargées de moulures d'or et de plafonds peints par Mignard, des médaillons de Watteau, les boudoirs de Lenoir, tout était saccagé ou avait disparu! Le marteau des maîtres avait tout démoli, tout bouleversé. De grossières cloisons régnaient despotiquement, et des corridors étouffés circulaient à travers une multitude de chambres suant la misère et la ruine: les arbres poussaient çà et là, comme dans une forêt vierge, leurs branches désordonnées; les jardins n'avaient plus un arbuste, pas un rosier, seulement quelques violettes se cachant tant bien que mal sous un gazon clair-semé. La cour d'honneur, complètement dépavée, n'était qu'un cloaque rempli d'immondices où se rendaient, à la nuit, tous les crapauds du voisinage; il y avait du fumier un peu partout, dans les écuries, qui ressemblaient aux égouts d'Augias, dans les cours, le jardin, le parc et jusqu'au rez-de-chaussée du château.

Le père Boileau avait bien pu, par la suite, racheter le château, ruiné; il ne l'avait même point payé cher [illegible] impérial, qui s'en souciait peu [illegible], pour le mettre en état d'être habité décemment, il lui eût fallu dépenser des sommes considérables, qu'il était loin d'avoir en sa possession. Cet homme, d'une probité rare, n'avait jamais manqué de faire passer au marquis les revenus de ses terres, et grâce à ce sage exemplaire, nos émigrés n'avaient pas connu l'humiliation de tendre la main à l'étranger, comme la plupart de leurs infortunés compatriotes.

—Chère enfant, dit la marquise à sa fille, vous allez voir le berceau de vos ancêtres, le noble manoir de Lauzane-Colignon, où le despote n'a pas voulu que vous m'aidassiez. Votre premier sourire...... où le [illegible] même pas la triste consolation de [illegible] porter les restes de votre frère, mon bien-aimé Louis. Vous frémirez, à la splendeur de cet édifice, dont rien vous est échappé dans notre France, [illegible] aujourd'hui représenté de nos nombreux parjures, et pardonnée pour la plus grande gloire de son roi très chrétien.

A l'accueil respectueux que vont vous faire les tenanciers de notre marquisat, vous reconnaîtrez la sainte influence exercée par vos aïeux, dans tous les âges, sur cette contrée et votre nom seul vous imposera de grands devoirs. Je vous recommande de ne pas vous laisser éblouir par les splendeurs étalées à vos regards.

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

ATTENTION.

Vente de belles propriétés situées dans le Quatrième District.

MM. Gourdey & Hoey vendront, à l'Arcade de Banks, samedi, 8 mai, à midi—

1o—Plusieurs terrains de valeur, faisant face au marché de la rue Dryades, près les navires, pavage, en pierres carrées, granit et en briques.

2o—Un terrain bien situé, avec améliorations, [illegible], mêmes dessins, à deux [illegible] de la ligne d'omnibus de la rue des Magasins. Cette propriété donne un bon intérêt.

3o—Un terrain de 57 pieds 9 pouces de face à la rue Treizième, sur 88 pieds et demi de profondeur—avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété fait face à la rue Clay et est à très liste de la ligne d'omnibus de la rue des Magasins. 8mai—3t

Bottes, Souliers et Brodequins.

L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la grande vente de bottes, souliers et brodequins, ce matin, à 10 heures, au magasin de E. Peychaud, Hyde & Co, No 26, rue de la Vieille-Levée.

SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Esta Sociedad, anteriormente denominada "*Cazadores de Orleans*", fundada en tres de mayo de 1838, y constituida el dia 25 de setiembre de 1851 en "*Sociedad de Beneficencia*", celebrará su aniversario el domingo proximo, 9 de mayo.

Se espera que todos los socios serán puntuales para dar mas esplendor á tan memorable dia.

Punto de reunion en la residencia del Presidente, calle Condé, No. 27, a las 10 en punto de la mañana.

De orden del Presidente,
J. M. MERENS Y HOSTA, Secretario.
Mayo 6—3

Premier exposé annuel
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Exchange Place.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1858		$76,352 47
Primes sur les risques d'épidémie	$46,407 00	
Primes sur les risques de mer	27,973 70	
Primes sur les risques des rivières	6,971 91	
		76,352 47
Primes à déduire sur les risques non expirés	12,440 00	
Primes remboursées	1,415 46	
		14,855 46
Montant des primes gagnées dans l'année expirée le 30 avril 1858		$60,497 01
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 500 00	
Sur les risques de mer	5,729 07	
		6,229 07
Dix pour cent remboursés aux parties assurées	7,061 61	
Réassurances	4,060 46	
Dépenses, intérêt en moins, etc.	14,918 20	
		32,259 00
Gain net		$30,640 45
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions	$200,000 00	
Billets garantis par hypothèques sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté	6,250 00	
Actions de la Banque des Artisans et Marchands, 25 actions, coût	2,407 50	
Effets à recevoir, à courte échéance, pour primes	6,230 61	
Dû pour primes et en voie de perception	7,078 17	
En caisse	71,843 77	
		294,090 45

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 6 mai 1858, par-devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, sont présentés Henry Peychaud, Président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que l'état précédent présente un tableau vrai et correct des affaires de ladite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 6 mai 1858.
JOHN W. ANDREWS, Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré aujourd'hui un dividende en argent de 60 pour cent sur le capital payé de cette Compagnie, lequel dividende provient d'un gain net réalisé dans l'année expirée le 30 avril 1858 [illegible] conformément à l'article 12 de la charte de ladite Compagnie, comme suit: dix pour cent, sur demande, est payable [illegible] et le reste sera crédité comme versement sur les billets donnés pour actions.

DIRECTEURS:

L. H. Place, A. Laforest,
P. Maimbé, Theo. Lanaux,
E. Plassan, W. B. Vredenburg,
C. H. Kernion, Geo. Henton,
7mai H. Peychaud.

EN magasin et à vendre par le soussigné, en cas de barquement des navires Louisiane, Hébron, William Jane et Aquila, de Bordeaux:

VINS FINS, VINS VIEUX DU HAUT-MEDOC.

Vins pour familles, en caisses et en barriques.

L'importateur garantit ces vins pour la provenance, la qualité, et comme étant exempts de tous mélanges, les ayant choisis lui-même dans les caves des propriétaires. [illegible]

VIN BLANC en caisses, crû St-Peray, [illegible]

Champagne des véritables marques Ch. Heidsieck, [illegible]

Liqueurs assorties, en caisses de 12 bouteilles. Cognac en fûts de 17 à 50 gallons.
JN LACOUTURE Jr., No 26 rue St Louis, 14, près la Levée.
7mai—12f

Vins vieux de choix.

CHATEAU Haut Brion 1850 Jph Ryno Larrieu, propriétaire;

12 barriques vin rouge Château St-Brion 1850 1er cru;

5 bar. vin blanc Frédéric Lamontagne 1856 do, [illegible]

[illegible]

A vendre par FAURES & NORMAN, 35 et 36, rue Royale.
7mai

Bière d'Ecosse & Porter.

15 barils bière d'Ecosse de Dods en cruchons grande et petite;

10 barils de Porter de R. B. Byass, grandes et ½ bout.

20 barils bière pâle de Dobson en grandes et ½ bout.

[illegible]

A vendre par FAURES & NORMAN, 35 et 36, rue Royale.

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne [illegible] et de Bouzy.

[illegible]

A vendre par FAURES & NORMAN, 35 et 36, rue Royale.
7 mai

VINS vieux en caisses—150 caisses Chat. D'Arcan 1846, 18 caisses Chat. Pape Clément 1846

24 caisses Chat. St-Estèphe 1844.

12 do do St Julien 1841;

12 caisses Chat. St Julien 1841;

12 do St Emilion 1844;

45 do Ch. Margaux 1849;

24 do Grand Larose;

120 do vin blanc Preignac 1847,

20 do do [illegible] 1848.

A vendre par FAURES & NORMAN, 35 et 36 rue Royale.
7mai

FROMAGES—14 meules gruyère, 1re qualité, 10 caisses fromage [illegible], 5 caisses fromage [illegible], 20 do do pâte glacée de Hollande; 20 doux alors Neufchâtel; 4 fromages Chester anglais; 2 do do Stilton. A vendre par FAURES & NORMAN, 35 & 36 rue Royale. 7mai

DIVERS—100 boîtes biscuits [illegible]; 4 douzaines boîtes saumon frais d'Ecosse; 4 douzaines pots d'anchois; [illegible] 12 caisses confiture de gingembre de Canton; [illegible] Aussi, sardines et petits pois, câpres, champignons, truffes, pâtés, saucisses, anchois, olives, câpres, [illegible] à vendre par FAURES & NORMAN, 35 & 36 rue Royale. 7mai

PAPIER PEINT,
Ver Hébert & Co.
166, rue de Chartres,

OFFRENT en vente, un magnifique assortiment de papiers peints, [illegible]

Papier ordinaire et commun
[illegible]

PAPIERS PEINTS—PAPIERS PEINTS
BAUMBACH & EVERS,
Marchands en gros et en détail,

BORDURES, [illegible]
No 24, [illegible]

Papiers peints.
DUBOURG,
166... Rue de Chartres... 166.

OFFRE en vente, un magnifique assortiment de papiers peints, [illegible]

D. P. SCANLAN & Co.,
En liquidation.

ONT l'honneur d'informer les dames que D. P. Scanlan se retirant des affaires, ils offrent pour faciliter la prompte liquidation de leur société, leur magnifique assortiment AUX PLUS BAS PRIX DU COMPTANT. L'assortiment consiste en partie dans [illegible]

D. P. SCANLAN & Co, Nos 12 et 14, rue de Chartres.

X. LAMBERT,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
De Vins, Liqueurs [illegible]

AVIS DE SOCIÉTÉ ET AVIS.

[illegible] Le public est informé que les comptes pour le [illegible] de la ville, [illegible] seront payés [illegible]

ADAM GIFFEN, Trésorier.
6 mai—1m

LE DOCTEUR BORDE.
Médecin de la Faculté de Paris,
Ancien interne des Hôpitaux,
A établi son domicile
Rue Bienville, 144,
Entre Dauphine et Bourgogne,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Consultations de midi à trois heures.

AVIS.

M. PIERRE TINCHANT, fils, à partir de ce jour, succède à ses affaires, la raison commerciale sera désormais TINCHANT FRERES.
L. & J. TINCHANT.

Avis de société.

J'AI associé aujourd'hui à mes affaires M. ALBERT CORN. Le nom de la maison sera S. KAMER & Co.
S. KAMER, No 60, rue de Chartres.
Nlle-Orléans, 5 mai 1858.

Se référant au susdit avis, nous sollicitons le patronage de nos amis et du public. Nous avons constamment en magasin un grand assortiment d'articles de fantaisie, allemands, anglais et français, bonneterie, gants, broderies, dentelles et bonbons, bijouterie, bimbeloterie dorée, etc.
S. KAMER & Co.

AVIS DE MEDECIN.

W. BODENHAMER, M. D., a fermé aujourd'hui son bureau au No 146, rue du Canal, Nlle-Orléans, et le rouvrira le 15 décembre prochain. Il traitera exclusivement, par la médecine et la chirurgie, les maladies chroniques, spécialement celles de l'intestin inférieur, [illegible]. Son bureau, au No 854, Broadway, New-York, sera ouvert le 15 mai courant et restera ouvert jusqu'en décembre prochain.
Nlle-Orléans, 1er mai 1858.

B. JOURDAN,
Successeur de E. Bonnabel,
IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS,
Pharmacien Chimiste,
Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

ON trouve constamment dans cette maison un assortiment en gros de médecines, produits chimiques français, anglais, etc., verreries, [illegible] B. JOURDAN.

AVIS.

LE public est prévenu qu'à dater de ce jour j'ai révoqué toute procuration générale ou spéciale que j'avais donnée à M. Antoine Labranche. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 28 avril 1858.
ANTOINE LABRANCHE.

Avis.

LE public est prévenu que la procuration faite par moi en faveur de Vor J. B. Labranche, [illegible]
Nlle-Orléans, le 26 avril 1858
ANTOINE LABRANCHE.

Ouverture de l'Hôtel Washington.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert l'HOTEL WASHINGTON, [illegible]
JULES COURCÈRE & Co.

[illegible]
JOSEPH GRELIER.

Librairie catholique.
200 rue Royale...........200 rue Royale.
MICHON & DESPORTES

VIENNENT de recevoir par le navire [illegible] de Havre un magnifique assortiment de [illegible]

25 Pr CENT RABAIS 25 Pr CENT
GIQUEL & JAMISON,
19 & 15—RUE DE CHARTRES—19 & 15.

OFFRENT, à partir de LUNDI, 3 courant, leur bon stock de marchandises à un rabais de 25 pour cent. [illegible]
GIQUEL & JAMISON.

AVIS
AUX MARCHANDS DE VINS.

40 feuillettes bon vin blanc de Rhin, garanti pur naturel.—Ces vins sont dans les chais de la douane, dans des fûts de 100 à 120 gallons.

Le propriétaire désirant réaliser au mieux, vendra à l'amiable, à bas prix, en lots à la convenance des acheteurs.

Les échantillons peuvent être dégustés au No 55, rue de la Vieille Levée.

Pour les conditions s'adresser aux Nos 5 rue [illegible]
BERNARD TURPIN.

Teinture et Dégraissage.

MM CHARLES FREDERIC & Co, teinturiers et dégraisseurs, rue Condé, 55, ont l'honneur de prévenir leur clientèle et le public en général que pour faciliter la remise des ouvrages de ville et pour répondre à la confiance dont on les a honorés jusqu'à ce jour, ils viennent d'ouvrir un nouveau magasin au No 147, de la rue de Chartres. [illegible]

G. P. HOUGHTON,
No 183, rue du Canal—Nlle-Orléans.

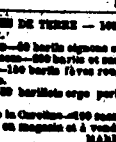

[illegible]

COGNAC Otard Dupuy—[illegible] en débarquement de la barque William & James, arrivée de Bordeaux, à vendre par PERRAU & COUTURIE, 24 et 26, rue Gravier.

POMMES DE TERRE — 100 barils [illegible] [illegible] MARES & POLLOCK.

Cotons, Soieries et Rubans.

[illegible] G. W. DUNBAR & Co.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—Avril 1858.

La Chancellerie du Consulat de France, à sans préjudice, prie les personnes dont les noms suivent:

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 166, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Au Public.

Le soussigné a précédé régulièrement aux élections de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. [illegible]
BENJ S. HARRISON.

Le soussigné est candidat à la place de Commissaire [illegible]
CHAS M. OLIVER.

AVIS.

LES affaires conduites jusqu'ici par le soussigné, sous la raison JOHN HURLEY & CO, cessent aujourd'hui.
THOMAS SULLIVAN.
Nlle-Orléans, 1er mai 1858.

LES affaires conduites jusqu'ici sous la raison FERGUSON & O'DOWD seront continuées par les soussignés sous la raison O'DOWD & SULLIVAN.
A. O'DOWD,
THOMAS SULLIVAN.
Nlle-Orléans, 1er mai 1858.

Avis.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison J. RIVIERE & HICKMAN, est dissoute aujourd'hui par expiration de contrat. L'un ou l'autre des associés signera le nom de la société pour la liquidation seulement.
J. RIVIERE.
A. F. HICKMAN.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1858.

Le soussigné continuera les affaires de graineries et de liqueurs, comme par le passé, aux Nos 80 et 82, rue de la Commune.
J. RIVIERE.

TABAC.
LA BELLE CREOLE—16 et 8 morceaux à la livre.
ESSENCE DE MIEL.

Ces célèbres tabacs entre fins (16 et 8 morceaux à la livre) sont constamment en magasin et à vendre par PATTON, SMITH & PUTNAM, Encoignure Tchoupitoulas et Gravier.

Habillements d'été.—Chemises, &c., &c.
ALFRED MUNROE & Co.,
26, rue des Magasins.

OFFRENT à leurs amis et à leurs pratiques un bel assortiment de

HABITS D'ÉTÉ,
PANTALONS D'ÉTÉ,
VESTES D'ÉTÉ,
CHEMISES DE DESSOUS, D'ÉTÉ,
CALEÇONS D'ÉTÉ,
CRAVATES D'ÉTÉ,
CHAUSSETTES,
GANTS,
BRETELLES,
MOUCHOIRS,
MALLES, VALISES,
SACS DE VOYAGE, &c.

CHEMISES PATENTÉES.

Nous appelons particulièrement l'attention sur notre assortiment de chemises patentées. [illegible]
ALFRED MUNROE & Co, 26, rue des Magasins.

Marchandises nouvelles aux Magasins de marchandises sèches à bon marché, de DANZIGER,
Au coin des rues Robertson et Orléans, ET
128, rue des Remparts (autrefois Cirque),

[illegible]

A. PEPIN & CO.
Magasin Rouge, entre les deux marchés, le plus près du marché aux viandes,

ONT en magasin un grand assortiment de [illegible]

Café moulu à la vapeur.

ARTICLE de première qualité et toujours frais. A vendre, en gros et en détail, à la fabrique de [illegible] D. LOPEZ.

Avis aux dames.

LE soussigné vient de recevoir par le steamer Cahawba, de New York, un grand assortiment de [illegible]
C. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge No 1.
24 avril

Osnaburgs! Osnaburgs!
MESARD & VIGNAUD,
Agents de McLaurin, Pike & Co.,
Fermiers du Pénitentiaire de la Louisiane,

SONT prêts à livrer au commerce les cotonnades [illegible]

MAILLOT & SON,
154, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

EN débarquement du navire Aquila, de Bordeaux: [illegible]
MANCHIN & GERAUD, 64, Vieille-Levée.

Cuirs, articles pour cordonniers, &c.

DUFAUT & Cie ont ouvert, 61, rue Royale, entre Conti et Bienville, [illegible]

CARABINES ET PISTOLETS.
G. LAVIE,

[illegible]

BOHNE & DEJEAN,
AGENCE DE RECOUVREMENTS
Pour les Comtés
OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.

Références—Nouvelle-Orléans:
BELLOCQ, NOBLOM & Co,
A. BOUSSET & Co,
LOUIS CHAUDET.

EN magasin et à vendre par le soussigné— [illegible]
PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis.

VIN de Catalogne—En pipes et demi pipes, en magasin et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis.

EAUX-DE-VIE—[illegible]

EN débarquement du navire [illegible]
J VIOSCA Jr, 20 rue Conti.

Amer tonl-aromatique.
Cordial des dames et célibataires.

CE cordial fort agréable au goût, [illegible]

A. A. PEYCHAUD, 123 rue Royale.

Au Public.

AVIS.
Compagnie de navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet qu'un versement de 15 pour cent est payable le 15 mai prochain et qu'un autre versement de 15 pour cent est payable le 1er juillet 1858.

Les souscripteurs sont par le présent priés de venir payer les dits versements au bureau de la Compagnie.
R. GARDERE, Président.
LOUIS GAGNET, Secrétaire.

Embaumement des corps.
AVIS AU PUBLIC.

P. CASANAVE, entrepreneur de pompes funèbres, rue Marais, entre Dumaine et Bienville, No 28, Trois Districts, ayant acheté du Dr Holmes, de New-York, le privilège d'embaumer par son célèbre procédé, non-seulement dans la ville de la Nouvelle-Orléans et des environs, [illegible]

Poudre Fleur de Riz de Chine
DEMAUGENET & COUDRAY.
Propriétés.

LA fleur de Riz de Chine, purifiée par les moyens qui nous sont particuliers, est généralement employée par les dames élégantes pour préserver leur peau [illegible]
A vendre par A. ROUSSET & Co, No 80 rue du Canal, près Chartres.

VINS.
CHATEAU GISCOURS.
CRU PESCATORE.
VIN DE CHAMPAGNE
MAX SUTAINE & Co.
A vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, 9 rue Gravier.

HOTEL LIGIER,
NEW YORK,
Tenu par AUGUSTE LIGIER.
96, Franklin Street, près de Broadway.

CET ETABLISSEMENT, au centre des affaires, et à proximité des théâtres de la Cité, est tenu à l'européenne par un des premiers chefs de cuisine des Etats-Unis. Les voyageurs y trouveront le confortable sous tous les rapports. On y parle français, anglais et espagnol.

Succession du Dr John Rice, décédé.

LES personnes qui doivent à la susdite succession sont prévenues de venir payer leurs comptes au soussigné, et celles qui auraient des réclamations à faire valoir contre la susdite succession sont prévenues de les présenter au curateur.
WILLIAM MURE,
Curateur de la succession du Dr John Rice, rue Carondelet, No 35.
4 mai—1m

Bonne occasion.
—*Pour cause de départ.*—

A CEDER—Un fonds de librairie sur rue Royale n° 173, entre Toulouse et St Pierre. Cet établissement est bien achalandé, fait de bonnes affaires, toutes au comptant, et peut également être exploité par une femme ou un homme. —La plus grande partie du fonds se compose d'excellents livres bien choisis et achetés à bon marché. On traitera à des conditions libérales.

AUSSI—Le bail de la maison n° 173 rue Royale, lequel est très avantageux pour le principal locataire.

BEAUX ET BONS LIVRES A BON MARCHÉ.—Les amateurs peuvent profiter de cette occasion pour acheter à bon marché d'excellents livres qu'ils ne trouveront nulle part au même prix.

P. MALLARD,
Rue Royale, 67 et rue Bienville, 90.

BON MARCHÉ POUR DU COMPTANT. LE soussigné, voulant écouler son grand stock, annonce à ses amis et à sa nombreuse clientèle, qu'il vendra à prix extrêmement réduit, à partir de ce jour, un très grand choix de meubles, [illegible]
P. MALLARD.

Magasin de Tapis.
19....Rue de Chartres.....19

NOUS offrons aux plus bas prix du marché: [illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

ON DEMANDE une française pouvant enseigner [illegible]

Tabac en Feuilles.

25 balles reçues par le brick Tallulah, de la Havane, et en magasin. [illegible]
ANT COSTA, 16, rue de la Douane.

THEODORE DANFLOUS,
140, RUE ROYALE,

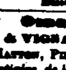

A partir de ce jour, offre à vendre, au prix coûtant, pour du comptant, son magasin [illegible]

ARGENT—ARGENT!
LOUIS BLANC,
PRET D'ARGENT SUR DEPOT,
Rue Conti, 47,
Entre Chartres et Passage de la Bourse.

AVANCES d'argent sur montres, bijoux, diamants, argenterie, etc. [illegible]

Magnétisme,
MADAME ALLUARD,
SOMNAMBULE FRANÇAISE,
RUE BOURBON, 231.
Entre les rues Ursulines et Hôpital.

[illegible]

Hotel des Etrangers à Paris.
RUE VIVIENNE, No 3.

Près de la Bourse, près des principaux Théatres, des Boulevards et du Palais Royal.

M. GIRARD a l'honneur d'annoncer aux personnes se rendant en France qu'il vient de restaurer son hôtel à neuf et qu'il est prêt à leur fournir de grandes et petites chambres à 2 et à 6 francs par jour, ainsi que de grands appartements. Un Restaurant ouvert à toute heure, une excellente table d'hôte, des bains et des voitures sont attachés à l'hôtel.

Les bureaux du télégraphe se trouvant dans l'hôtel, les voyageurs pourront correspondre, avec la plus grande facilité, avec leurs familles, etc. [illegible]

Briques à feu---Briques à feu.
Manufacturées par L. T. Delassize,
Rock Creek, près de la Pointe Claire, Alabama.

LES planteurs, constructeurs d'équipage, fondeurs et tous ceux en général qui emploient des briques à feu, sont invités à venir examiner les échantillons au bureau de MM. BRIDGE & BRO, 83 rue Gravier, ou chez L. T. DELASSIZE, au coin des rues Trême et Vieux Bassin. [illegible]

CERTIFICAT.
Alger, 5 avril 1858.

L. T. Delassize,

A votre requête nous avons placé à la coupole de notre fourneau les trois briques à feu fabriquées à votre briqueterie de Rock Creek, [illegible]
E. WELLS, Trésorier.

Vin de choix.

45 barriques vin rouge St-Emilion, 1849-1850,
5 do do St-Estèphe Médoc
[illegible]
A vendre par LOUIS F. MAXENT, 50 rue Toulouse.

CATALOGNE, Porto, Madère—100½ de pipes vin de Catalogne très corsé [illegible]
LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

MACARONI, Vermicelli—500 caisses [illegible]
LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

VIN ROUGE—50 barriques vin ordinaire, à vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, 9, rue Gravier.

EN magasin—50 barils vin de Catalogne, à vendre par X. LAMBERT, 63 rue des Magasins.

VIN ROUGE—[illegible] barriques vin rouge ordinaire, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, 9 rue Gravier.

GENIEVRE—50 caisses de la marque C Lecoul, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, 9 rue Gravier.

CLOUS DE [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

LOTERIES DE SWAN & Co.
Autorisées par l'Etat de la Géorgie.

$70,000 POUR $10!

Prix du billet $10 seulement.
1,000,000 piastres à distribuer en mai.

Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de MAI 1858, à AUGUSTA, (Georgie), sous la surveillance des commissaires.

CLASSE 13—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 1er mai 1858.

CLASSE 14—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 8 mai 1858.

CLASSE 15—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 15 mai 1858.

CLASSE 16—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 22 mai 1858.

CLASSE 17—Pour être tirée publiquement dans la ville d'Augusta, Georgie, samedi 29 mai 1858.

Sur le plan de nombres simples. Cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Lots.

Presque un lot pour chaque neuf billets. MAGNIFIQUE PLAN!

Tous les Samedis, dans le mois de Mai.

[illegible]

PLAN DE LA LOTERIE.

[illegible]

SAMUEL SWAN & Co.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 11 mars 1858.

EN vertu de la 21me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires", [illegible]
O. DE BUYS, secrétaire.

Avis.

LA Maison de Tabouèsse ayant suspendu sa publication, les abonnés de la campagne et de la Nouvelle-Orléans [illegible]

TEINTURERIE.

J. BONTEMPS, Teinturier, Dégraisseur, rue Bourbon, No 65, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de joindre à son établissement une maison de commission [illegible]

GENIEVRE de Hollande, [illegible]
PREAU & COUTURIE, 24 et 26 rue Gravier.

UNE BONNE AFFAIRE.
Pour cause de départ.

A céder le bail de la maison Nos 213 et 215, rue Royale, entre celles d'Orléans et Ste-Anne [illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF.

MERCHANT'S HOTEL,

[illegible]
J. DE BAUN, propriétaire.

DODARD & Cie
DEGRAISSEURS, rue Bourbon, 165.

NETTOIENT toute sorte d'habits et vêtements, [illegible]

CIGARES—En débarquement des bricks M A Shaw et Tallulah, arrivés de la Havane [illegible]
P. GUMA, Encoignure Canal et Tchoupitoulas.

TABAC en feuilles—En débarquement des bricks Mary Kimbach et Tallulah: 75 balles tabac Vuelta Abajo, de la Havane, en magasin et à vendre par P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas.

P. Durel & Co.
Marchands de fournitures de bureau, imprimeurs et fabricants de blancs,
37, rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par le steamer Cahawba, les ouvrages importants et utiles au commerce, ci-après désignés: [illegible]
P. DUREL & Co, 37, rue de Chartres.

ATTENDU incessamment par le brick Asbonia, de Barcelone:

100 barriques de vin première qualité, très corsé
25 do de St Vicente;
25 barils vin de Porto doux;
10½ pipes mallorca,
20 balles de 15 milliers bouchons à l'eau minérale
[illegible]
A vendre par PABLO GELPI & Co, 120 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Zone, cap. Wells, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés: 30 balles amandes de Languedoc.
PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis.

P. JACOB, DUBOURG & Co.

300 paniers huile Plagniol, grande et demi bouteilles, [illegible]

VIN Muscat—100 caisses vin muscat, à vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, 9, Gravier.

TABAC PERIQUE—100 carrottes, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34 Vieille Levée.

Une bonne affaire.

VENANT de recevoir une très grande quantité de marchandises telles que: glaces françaises et allemandes, cadres dorés et bois pour glaces, portraits, gravures et photographies, etc. [illegible]
G. DUPUY, 41 rue Royale, entre Bienville et Douane.

POIVRE—[illegible] sacs poivre de Sumatra, à vendre par JOS H MARKS & Co, Nos 45, 46 et 47 Nlle Levée.

DIVERS en magasin—100 caisses vin muscat, qualité supérieure, [illegible]
GRANIAA, COMMAGERE & Co.
27avril

Propriété à vendre,
Pour effectuer un partage.

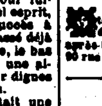

Les soussignés, désirant diminuer leur société, offrent à vendre leur habitation située dans la paroisse St Jacques, rive gauche du Mississipi, à environ 66 milles de la Nouvelle-Orléans.

Cette propriété est établie en sucrerie avec moulin à vapeur; elle contient environ 2000 arpens de terre, dont 100 arpents environ sont en plant de cannes; 150 arpents environ en semence et de 250 à 300 arpents en maïs.

Il y a de 50 à 60 esclaves, avec mulets, charrues, charrettes et tous les autres outils aratoires indispensables à l'exploitation, ainsi que du maïs pour l'année.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux aux soussignés. JOURDAN FRERES.

AVIS.

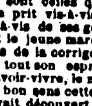

M. N. DUREL, Dr Dentiste, annonce au public qu'à l'avenir il se rendra chez les personnes qui auront besoin des secours de son art; ayant considérablement diminué ses prix, chacun sera à même de profiter de ses services.

Ses études particulières, jointes à une longue pratique, lui font espérer que ceux qui voudront bien s'adresser à lui, auront lieu de se féliciter de s'être confiés à ses soins, tant pour ses opérations chirurgicales que pour les pièces artificielles.

S'adresser encoignure des rues Toulouse et Royale, au-dessus du magasin de M. T. Moreau.

VUES STEREOSCOPIQUES.
DUHAMEL, RUE DE CHARTRES, 50.

OUVRE aujourd'hui une caisse de magnifiques vues stéréoscopiques, savoir:

VUES D'EGYPTE—Ces vues n'ont jamais été mises en vente avant ce jour.

VUES ANGLAISES — Paysages, monuments et VUES AMERICAINES et VUES D'INTERIEUR—Groupes de toute genres.

PERDU—Un petit PERROQUET s'est perdu du balcon de la maison No 117, rue de Chartres, et étant un cadeau, le propriétaire offre une récompense libérale à la personne qui le rapportera. Il ne sera fait aucune question. S'adresser No 74 rue St Charles.

Demande d'Ouvrières.

DE bonnes ouvrières trouveraient de l'emploi immédiatement en s'adressant chez Madame FARRET, 71, rue Royale, au premier.

RESTAURANT
DOCIER & SCHOEFFLIN

Ouvriront, sur le Chemin de Gentilly, dans le voisinage de l'Hippodrome de l'Union, un restaurant pour les personnes qui assisteront à la Fête Allemande qui doit avoir lieu dimanche prochain.

Ils ont fait de grands préparatifs afin d'offrir aux visiteurs tout ce que le marché peut fournir de plus délicat. Le service ne laissera rien à désirer. Ils sollicitent respectueusement le patronage du public.

SALSEPAREILLE DE SAND,
POUR PURIFIER LE SANG,
LE VERITABLE REMEDE,
PUREMENT VEGETAL,
Célèbre partout.

Pour la guérison radicale de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang.
FORTIFIANT INCOMPARABLE!

Lisez la lettre suivante:
Près Gibsons Wells, Texas, 10 janvier 1856.
A MM. A. B & D. SANDS.

Messieurs—Ma fille âgée de 17 ans, avait, il y a quelque temps sur le nez une ulcère qui s'étendait graduellement. Après avoir vainement essayé de tous les remèdes que nous avions entendu nommer, j'acheté une bouteille de votre Salsepareille; mon enfant fut immédiatement soulagée et, au bout de la troisième bouteille l'ulcère avait entièrement disparu.

Tout à vous PATRICK GLEESON,

Préparée et vendue par A. B & D. SANDS, pharmaciens, No 100, rue Fulton, encoignure William, N. York.

A vendre également par A. SICKLES & Co, Nos 40 et 42, rue du Canal, J. SYME, encoignure Canal et Carondelet, J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres, M. KENNEDY, rue de Chartres, F.P. DUCONGÉ, rue de Chartres, SICKLES & Co, 40 et 44, rue du Canal, Et par tous les pharmaciens, à 1 dol. la bouteille.

Aux amateurs de pêche.

REÇU par le Black Warrior notre stock complet de lignes à pêcher et d'hameçons dans toutes les grosseurs et qualités.

Aussi—Cannes à pêcher portatifs dans les prix de $1, $1 50, $2, $3 et $10 chaque.

Nous invitons nos amis et le public à venir examiner notre stock qui ne peut être surpassé en ville par aucune autre maison. Les prix sont modérés et à la portée de tout le monde. A vendre en gros et en détail par A. ROUSSET & Co, No 80, rue du Canal près Chartres.

BOUCHONS—50 balles de 15,000 bouchons, pointus et réguliers, en débarquement du navire Louise de Marseille, à vendre par P CUBACHS BRO. & Co, coin Royale et St Philippe.

REÇUS par le Mayyo, de Barcelone—50 balles de 15 milliers de bouchons pointus et réguliers, à vendre par P CUBACHS BRO. & Co, coin Royale et St Philippe.

DIVERS en magasin—300 quarts vin Oporto doux, 150 quarts vin Oporto sec, 20 barriques vin Catalan, 25 do do do très foncé, 25 quarts vin Madère, 15 do do Sherry, 1 barils de Malaga doux. A vendre par P CUBACHS BRO. & Co, coin Royale et St Philippe.

QUININE—4800 onces, en magasin et en débarquement du navire Black Warrior, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

SUCRE doré et pulvérisé—[illegible] barils, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

FROMAGES—[illegible] caisses fromage prime de l'Ouest, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

ESSENCE DE ROSE — 20 onces essence fine, à vendre par E J HART & Co, 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

GOUTTES de gomme—500 boîtes, Essence, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

Avis.

LA société existant jusqu'ici entre les soussignés sous la raison J. Rivière & Hickman ayant été dissoute d'un commun accord, Augustus F. Hickman, par les termes de l'acte de dissolution passé pardevant J. F. Jarreau, notaire public, le 5 mai courant, agira en qualité d'associé liquidateur, aura exclusivement le pouvoir de régler les affaires de ladite ancienne société, de collecter toutes les dettes et de donner des reçus.
J. RIVIERE,
A. F. HICKMAN.
Nelle-Orléans, 5 mai 1858.

EN débarquement du navire William & Jane, capitaine Code, venant de Bordeaux: 12 barriques vin rouge St-Estèphe, 24 caisses vin Sauternes, 15 futailles cognac "Godemburg" 1852. A vendre par V. & L. MALMAN, 26 rue St-Louis.

VIEUX CEPS.

CE vin renommé de J. LAUSSEURE & Co, introduit depuis seulement deux ans dans ce pays, est à peine connu, que déjà d'autres vins inférieurs en qualité sont offerts sous cette dénomination.

Le véritable VIEUX CEPS, dont la qualité supérieure a été reconnue par le congrès des propriétaires et marchands de vins rassemblé à Dijon en 1856, est la propriété de MM. J. LAUSSEURE & Cie et porte sur l'étiquette un fac-simile de la signature de J. Lausseure et le nom des villes Nuit et Paris, leurs cachets [illegible] ainsi qu'un avis rappelant la médaille qui fut accordée à cette honorable maison par le jury de l'Exposition Universelle de Paris, en 1855. En outre, les bouchons sont estampés et Lausseure & Cie, Vieux Ceps. —Tout autre article est porté ce nom est une imitation, et par conséquent dépourvu de la vente [illegible].

MM. A. CARRIERE & Co, 56 rue Vieille Levée, sont les seuls agents à la Nouvelle-Orléans et seuls autorisés à vendre le véritable VIEUX CEPS, ainsi que les Bourgognes rouges et blancs et mousseux de MM. J. Lausseure & Co.

HENRY LAUSSEURE, 20 Beaver street, New-York, représentant de MM. J. Lausseure & Cie, pour les Etats-Unis et le Canada.

AVIS.

M. JEAN SAUVAGE est le seul chargé de mes affaires pendant mon absence, suivant procuration par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, du 21 avril 1858. R. LAPLACE.
Nelle-Orléans, le 3 mai 1858.

$50 de Récompense.

PARTIE marronne de chez la soussignée, le 4 avril dernier, la négresse MELANIE, âgée d'environ 40 ans, bien faite, de belle taille, [illegible]

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la remettra [illegible]
MARIE LOUISE [illegible]

Recommande.

UNE négresse [illegible]

PAUL LACROIX,

A [illegible], rue [illegible], no. 13, constamment de main un grand assortiment de [illegible]